



République Française  
Département ARDENNES  
**COMMUNE DE LUCQUY**

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance du 15 Juin 2021

L'an 2021 et le 15 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE, sous la présidence de LAMORLETTE Alain, Maire.

**Présents** : M. LAMORLETTE Alain, Maire, Mmes : DESSAINT Marie-Josée, RICHEZ Constance.  
MM : COUTIER Wilfried, CUIF Denis, GUERY Christophe, HAUTION François, JOVIC Alexandre, LAURENT Patrice, THOIN Jérémy, ZEHR Patrick.

**Absents excusés** : HOURLIER Vanessa, MAUROY-SAVIO Gaëlle, CHARLIAT Martin.

**Absent(s) ayant donné procuration**: Mme HOURLIER Vanessa à M. LAMORLETTE Alain.

**A été nommée secrétaire** : Mme RICHEZ Constance.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 07/06/2021

**Date d'affichage** : 07/06/2021

**Objet(s) des délibérations** :

### SOMMAIRE

- **Choix d'un correspondant défense**
- **Organisation des élections régionale et départementale**
- **Décision modificative au budget primitif 2021 : annulation de crédits au compte D 001**
- **Questions diverses.**

### Choix d'un correspondant défense.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Ardennes demandent aux mairies de communiquer les coordonnées d'un ou plusieurs correspondant(s) défense.

Les correspondants défense peuvent être amenés à remplir une mission de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense. Ils sont acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans leurs communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Dans le cadre de leur fonction spécifique, les correspondants défense peuvent s'appuyer sur la Délégation Militaire Départementale qui représente le ministère des Armées au niveau départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi Mr Patrice LAURENT en tant que correspondant défense pour la commune.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### Organisation des élections régionale et départementale 2021 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal des directives et conseils donnés par la Préfecture des Ardennes pour les élections des 15 et 21 juin 2021 à venir dans le contexte actuel de crise sanitaire. Le Conseil Municipal a choisi d'organiser les élections comme suit :

- Deux bureaux de vote
- Salle divisée en deux avec un circuit fléché au sol à respecter.

La Commune a besoin de six personnes par tranche de 2 h 30 ; une personne sera présente à l'entrée pour orienter les administrés si besoin.

Parmi les six personnes sera compté :

- Le président,
- Le secrétaire,
- Deux assesseurs par bureau.

Seront présents quelques habitants de Lucquy comme assesseurs : Annick SOPRANSI, Eddy MALLET, Yannick FROMENTIN.

D'autre part, le Maire informe que la Commune doit acheter et assurer la mise en place de protections en pexiglass les jours des élections dans le cadre des mesures gouvernementales de prévention contre la COVID-19.

Aussi, le Maire rappelle que toute personne doit se munir de son stylo personnel pour émarger les jours des élections.

Enfin, la Commune doit respecter un code couleur concernant les enveloppes destinées aux élections :

- Enveloppes bleues : élections départementales
- Enveloppes kraft : élections régionales.

### Décision modificative au budget primitif 2021 : annulation de crédits au compte D 001.

Réf : 15062021-18

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une erreur s'est produite au budget primitif 2021 : le comptable demande de supprimer 135 316 € inscrits au compte D 001 qui n'ont pas lieu d'être.

Ainsi la décision modificative proposée est : D 001 (virement à la section d'investissement) : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité cette décision modificative au budget.

La séance est levée à 21 heures.



Le Maire,  
Alain LAMORLETTE